

MANIFESTE

150 ANS DE SOLIDARITÉ



Aurore

ASSOCIATION



MANIFESTE 150 ANS DE SOLIDARITÉ

Sommaire

Édito	1
L'association comme acteur incontournable de la solidarité	3
La vision d'Aurore : au cœur des enjeux sociaux	3
L'innovation sociale, un rôle fondamental des associations	4
Favoriser le tissu social et solidaire	6
Construire une relation avec les autorités de contrôle fondée sur la confiance et le respect de l'autonomie du projet associatif	7
Fabriquer des chemins, par et pour les personnes accueillies	11
Renforcer la participation des personnes accueillies au cœur de nos interventions	11
La pair-aidance, une approche pertinente de participation et d'insertion	13
Sur leurs traces :	14
Marie-Madeleine, résidente en Centre d'Hébergement d'Urgence	14
Magid, ancien résident d'une Communauté Thérapeutique	15
Aller plus loin dans la lutte contre la précarité et l'exclusion et prévenir leur aggravation et leurs conséquences	17
Garantir l'inconditionnalité de l'accueil de la veille sociale au logement	17
Construire un dispositif d'accueil qui s'adapte aux besoins sur le long terme	17
Accélérer la fluidité pour redonner du sens aux parcours	18
Prévenir les risques de précarisation et favoriser le logement accompagné	19
Faire de la dignité humaine le cœur des politiques publiques	20
Garantir un accueil digne des migrants	20
Vers une prise en charge globale des personnes sous main de justice ou sortant de détention	20
Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de vulnérabilité	21
Pour une société plus inclusive	22
Faciliter l'insertion professionnelle des plus éloignés de l'emploi	25
L'insertion des jeunes, une priorité nationale	26
Renforcer l'attractivité du secteur	27

Édito

Ce manifeste rappelle, à l'occasion des 150 ans de l'association Aurore, d'où nous venons, ce que nous sommes, et ce qui nous semble nécessaire pour construire les solidarités de demain.

Héberger, soigner, insérer sont les trois missions sociales de l'Association, qui revendique un accueil inconditionnel et un accompagnement global de toutes les personnes vulnérables, vers leur autonomie. Cet accompagnement doit se penser en partant des besoins des personnes, car les mêmes solutions ne s'appliquent pas à tout le monde ; c'est là l'un des principes fondamentaux exprimés ici.

Ce principe conduit à rechercher sans cesse à innover pour imaginer de nouvelles réponses à des besoins nouveaux et territoriaux. Or, ceci n'est possible que si les acteurs associatifs bénéficient d'une certaine autonomie, ce qui nécessite de sortir de la logique de tutelle actuelle pour privilégier une logique de responsabilité des associations dans leur relation avec les financeurs publics.

C'est aussi en favorisant la participation des personnes accueillies qu'il est possible de mieux comprendre l'enjeu de parcours tous différents, tous complexes. Que ce soit à travers les conseils de la vie sociale, en favorisant la pair-aidance, ou tout simplement dans la relation d'accompagnement quotidien, la participation des personnes accompagnées se doit d'être facilitée et soutenue.

Enfin, partir de l'expression des besoins des personnes, c'est aussi réfléchir aux moyens pour réduire l'exclusion, sous toutes ses formes. La peur de l'autre conduit parfois à des réactions d'opposition lors de la création de nouveaux dispositifs sociaux ; et en même temps, des milliers de bénévoles interviennent chaque jour et créent du lien social.

Convaincue que tout doit être fait pour construire une société plus solidaire, Aurore favorise depuis plusieurs années la mixité sociale et la rencontre, à travers notamment la création de tiers-lieux ouverts sur l'extérieur.

Il est possible d'aller plus loin. Ce manifeste, travaillé avec l'ensemble des groupes métiers de l'association, exprime un certain nombre de pistes : mieux garantir l'inconditionnalité de l'accueil, rendre les parcours plus fluides, accueillir plus dignement les personnes notamment les migrants, faciliter l'intégration des personnes sous main de justice ou sortant de détention, améliorer l'accès aux soins des personnes vulnérables et notamment des usagers de drogue, créer une société plus inclusive, accélérer l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, et tout faire pour mieux prendre en charge les jeunes, en particulier les plus précaires. Sans oublier la reconnaissance des professionnels de l'accompagnement qui mérite d'être renforcée, car rien n'est possible sans eux.

À travers ce manifeste, nous disons combien nous sommes fiers de ces 150 ans de solidarités, et combien nous sommes heureux de constater l'engagement quotidien des équipes d'Aurore pour construire les solidarités d'aujourd'hui et de demain.



Pierre Coppey
Président



Florian Guyot
Directeur général



Depuis plus de 150 ans, Aurore crée des solutions pour répondre aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de grande précarité, avec le soutien des pouvoirs publics et en coopération avec ses partenaires. Ses trois missions sociales Héberger, Soigner, Insérer, mises en synergie permettent d'inventer des dispositifs sortant des cloisonnements habituels des politiques publiques, afin d'apporter un accompagnement global aux personnes.

Le développement de l'association ces dernières années a été particulièrement important puisque le nombre de personnes accueillies a plus que doublé en cinq ans. Cette croissance est le signe de la reconnaissance de l'expertise et de l'engagement de ses équipes et nous nous en félicitons.

Elle montre aussi que la grande précarité ne diminue pas, en dépit de l'augmentation des moyens qui sont consacrés à la faire reculer.

Ceci pose la question du rôle des associations dans le champ de la solidarité. L'expertise et l'expérience accumulées par l'ensemble des dispositifs sont pour nous autant de pistes de travail pour améliorer le sort des personnes en situation de vulnérabilité.

Ce manifeste est donc, avant tout, **un appel pour que la précarité et l'exclusion ne soient pas une fatalité, mais aussi un appel à se mobiliser et continuer à inventer et coopérer pour que personne ne reste au bord de la route.**



L'association comme acteur incontournable de la solidarité

Les politiques sociales sont aujourd'hui largement mises en œuvre par des associations régies par la loi de 1901. Certaines sont très anciennes, et même antérieures à ce cadre juridique : Aurore fête cette année ses 150 ans, la Croix-Rouge a vu le jour en 1859 en Suisse, l'Armée du Salut en 1878 à Londres, d'autres ont été créées juste après-guerre (le Secours Populaire, le Secours Catholique et les Petits Frères des Pauvres notamment), de nouvelles émergent chaque année dans les territoires.

Il existe au sein de ces structures une très grande diversité d'organisations et de modes de gouvernance, mais toutes ont à cœur d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus défavorisées. Le statut associatif s'impose par le caractère non lucratif des actions menées. Mais **l'association est surtout un collectif ouvert qui se veut à l'écoute de la société, afin de contribuer à prendre en charge des missions d'intérêt général auxquelles les services publics existants n'apportent pas de solutions.**

1.1 LA VISION D'AURORE : AU CŒUR DES ENJEUX SOCIAUX

À l'origine, pourquoi créer une association ? Quel que soit son objet, une association se crée toujours dans un contexte particulier lié à une problématique locale ou à une cause spécifique.

Dans le cas d'Aurore, rappelons-nous la France de 1871 : le pays sort de la guerre contre la Prusse et de la Commune de Paris, et entre pleinement dans la révolution industrielle. L'État commence à se préoccuper des problématiques sociales. Il veut organiser et contrôler leur prise en charge alors qu'elles étaient, jusqu'à présent, largement laissées aux œuvres religieuses. Préoccupés par l'insertion des personnes qui sortaient de prison, quelques hauts fonctionnaires créent la « Société Générale pour le Patronage des Libérés ». Elle sera reconnue d'Utilité Publique dès 1875 puis renommée « Aurore » dans les années 60.

L'histoire d'Aurore, jusqu'à aujourd'hui, a précédé ou suivi celle des politiques sociales.

Dans les années soixante, c'est la psychiatrie qui fait sa révolution avec, notamment, le mouvement de l'antipsychiatrie qui considère que les institutions dans lesquelles les personnes sont privées de leur liberté et où les résultats en termes de soins ne sont pas probants, ne sont pas une solution et que les personnes ont droit à une vie dans la société. L'association Aurore ouvre alors des hôpitaux de jour et des foyers de post-cures pour les adultes souffrant de troubles psychiques.

Aujourd'hui, les politiques sociales se sont élargies à d'autres problématiques en lien avec l'évolution de la société. Elles nécessitent souvent des prises en charge globales intégrant aussi bien l'accès aux soins, à l'emploi, à l'hébergement ou aux droits, pour des publics aussi différents que les demandeurs

d'asile, les femmes victimes de violences, les personnes précaires souffrant d'addictions ou de troubles mentaux, les patients dont l'autonomie est insuffisante pour prendre en charge leur maladie chronique (cancer, diabète, VIH...), les personnes qui sortent de prison, sans abri, les enfants et jeunes en situation d'échec et d'exclusion.

La diversité, et souvent la complexité de ces situations, appellent un accompagnement pluridisciplinaire qui permette de sortir des logiques de « silos » afin de réellement mettre en œuvre l'inconditionnalité de l'accueil.

Ce principe signifie que chacun doit pouvoir être accueilli, quel que soit son parcours. Ceci implique une individualisation de l'accompagnement et une remise en cause permanente des pratiques. Le triptyque « Héberger, Soigner, Insérer » d'Aurore vise à apporter une réponse à la nécessité d'un accompagnement global.

Les politiques sociales ont considérablement progressé, nul ne peut le contester. Elles prennent en compte la diversité des situations à l'origine des difficultés rencontrées par les personnes en grande précarité. Les efforts pour y apporter des réponses et en améliorer la qualité sont réels. En témoigne par exemple l'ouverture des foyers 24/24 proposant un hébergement stable, alors qu'ils n'étaient auparavant que des haltes de nuit.

Ce manifeste est toutefois l'occasion de dire que rien n'est jamais acquis : il nous est régulièrement demandé d'ouvrir un site uniquement la nuit ; l'inconditionnalité de l'accueil, notamment au regard de la situation administrative, est parfois remise en question. La très grande majorité des places d'hébergement sont des chambres d'hôtel où il est difficile de vivre durablement dignement.

Force est de constater qu'en 150 ans, l'accompagnement des plus démunis a considérablement progressé. Il n'en reste

pas moins nécessaire de défendre l'accueil digne et inconditionnel de tous ceux qui sont touchés par l'exclusion et la grande précarité. L'enjeu des associations, dans le cadre des politiques publiques, est de promouvoir le « faire société », à un moment où les tensions sociales sont de plus en plus présentes.

1.2 L'INNOVATION SOCIALE, UN RÔLE FONDAMENTAL DES ASSOCIATIONS

Depuis la loi de 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, l'État décide de la création de nouveaux établissements et définit les règles de leur fonctionnement. **Il arrive régulièrement que les associations n'attendent pas d'être sollicitées par les pouvoirs publics ni que les « cases » juridiques existent pour répondre à des situations de précarité nouvelles. La capacité d'initiative associative est nécessaire à la vitalité des politiques sociales.**

Lorsque l'épidémie du SIDA est apparue dans les années 80, personne ne savait réellement comment prendre en charge les malades. Les premiers traitements étaient lourds et nécessitaient une coordination des soins hors de portée des publics précaires.

C'est ce constat qui a donné naissance à la création, par quelques associations, dont Aurore, des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT).

Aujourd'hui, ce dispositif est entré dans les politiques publiques et permet d'accompagner, au-delà des malades du SIDA, toute personne précaire souffrant de maladies chroniques (cancers, diabète...). La création des Lits Halte Soins Santé (LHSS), qui offrent à la fois un hébergement et un suivi des traitements médicaux, s'est réalisée de manière similaire.



L'innovation sociale est au cœur de la raison d'être d'Aurore. Ce manifeste doit être l'occasion de rappeler qu'aucune situation humaine n'est identique à une autre. Elles diffèrent selon les territoires, les contextes économiques et sociaux, la singularité de chaque personne et de chaque parcours de vie, et selon leur évolution dans le temps. **Favoriser l'expérimentation, c'est donner le plus de chances possibles pour que des solutions adaptées puissent être imaginées. Il faut donc l'encourager.**

Le travail partenarial entre les acteurs mérite d'être renforcé. Un tel partenariat entre la DRIHL Île-de-France, l'ARS Île-de-France et Aurore a ainsi permis d'imaginer un dispositif hybride autour de la périnatalité, qui prend en charge des femmes précaires enceintes ou sortant de maternité, avec un besoin de soins pour elle ou pour le nouveau-né, sans éloigner la mère et l'enfant du reste de la famille. Ce pari n'a été possible qu'avec la volonté de chacune des parties prenantes de trouver de nouvelles solutions en adaptant les cadres existants.

Ce manifeste est un appel à renforcer ces logiques partenariales pour sortir du travail en « silo » qui est trop souvent la règle.

C'est aussi en faisant évoluer les organisations internes que l'innovation devient possible, car chacun peut contribuer à apporter une solution. Une équipe de maraude spécialisée dans l'accompagnement d'usagers de drogues ressentait le besoin de disposer d'un outil simple pour noter les informations de suivi des usagers lors des interventions en rue, et pour coordonner les démarches en cours auprès des usagers. C'est ainsi qu'est née MANO, une application développée par les équipes d'Aurore et aujourd'hui utilisée par l'ensemble des maraudes parisiennes.

Comment susciter l'envie d'innover ou du moins de proposer ? La création d'un « Lab » interne à Aurore est l'un des outils mis en place par l'association pour encourager les innovateurs à se faire connaître et les aider dans la réalisation de leur idée. Le Lab permettra aussi d'étendre nos partenariats

avec la recherche pour mieux évaluer nos interventions et les faire évoluer. **Il nous paraît aujourd'hui essentiel d'encourager ce type de fonctionnement, à la fois décentralisé et articulé autour de structures pour favoriser la prise d'initiatives et l'innovation. Les besoins des publics évoluent et nous nous devons de remettre en permanence en question nos pratiques professionnelles.**

1.3 FAVORISER LE TISSU SOCIAL ET SOLIDAIRE

Une association n'est ni une entreprise privée, ni un opérateur de l'État. C'est un acteur autonome et responsable, qui dispose de son propre projet.

C'est ce projet associatif qui donne du sens à l'intervention de ses membres, de ses salariés, et des nombreux bénévoles qui y consacrent de leur temps. Et c'est cette multiplicité d'acteurs en interaction qui contribue à fabriquer du lien social et de la solidarité. **Le rôle de la gouvernance associative est ici essentiel, pour à la fois incarner le projet social et contrôler sa bonne mise en œuvre dans toutes ses dimensions, qu'il s'agisse de la gestion courante ou des stratégies de développement.**

La capacité pour une association de disposer d'une gouvernance active, où chacune des instances – Assemblée Générale, Conseil d'administration, Bureau, mais aussi Comité de Direction, Instances Représentatives du Personnel et Conseil de la Vie Sociale – joue son rôle en matière de définition du projet associatif, de stratégie et de contrôle, permet de garantir sa vitalité. C'est cette vitalité

qui inscrit notre association dans la durée, et contribue à créer de nouvelles solidarités au sein de la société.

La présence de bénévoles au sein des instances de gouvernance, et au sein des services dans leur fonctionnement quotidien, est une autre marque de la capacité d'Aurore, comme de beaucoup d'associations, à tisser des liens de solidarité dans la société. Qu'il s'agisse de missions d'accueil, d'animation, de cours de langue ou encore de soutien scolaire, l'action des bénévoles est une richesse tant pour les personnes accueillies que pour la société. **Ce manifeste est l'occasion d'apporter la reconnaissance que nous devons aux bénévoles, à leur engagement indispensable et à leur rôle d'ambassadeur auprès de la société pour éviter les préjugés sur les personnes précaires.**

Enfin, notre association est d'abord un acteur local. L'implantation d'un nouveau dispositif passe nécessairement par une phase de diagnostic des besoins qui se traduit par des entretiens avec tous les acteurs locaux : élus des collectivités territoriales, représentants locaux de l'État, partenaires de santé, écoles... Puis quand une décision est prise de créer une nouvelle structure, un travail de concertation avec les différents acteurs est instauré afin de créer les partenariats pertinents pour répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies et créer des liens avec le quartier en ouvrant au maximum les structures. **C'est en contribuant à rendre possibles des projets, qui ont parfois du mal à être acceptés au démarrage, que ces solidarités se construisent localement.**

Cette ouverture sur l'extérieur est essentielle, c'est pourquoi nous avons créé des tiers-lieux qui font vivre sur un même site des actions sociales d'hébergement, de soins et d'insertion, des activités économiques, culturelles ou sociales, en réservant des espaces pour des artisans, des artistes, des associations, et des activités de quartier, avec des cafés, des restaurants et des animations. Les Grands Voisins ou les Cinq

Toits sont, dans Paris, des lieux exceptionnels par leur âme et leur ouverture. **Ce manifeste est aussi l'occasion de mettre en lumière ces expériences pour inciter à concevoir la ville en pensant ces mixités. Plus nous avons d'occasion de faire vivre ensemble des personnes avec un état d'esprit différent, plus la tolérance et la solidarité seront renforcées.**

1.4 CONSTRUIRE UNE RELATION AVEC LES AUTORITÉS DE CONTRÔLE FONDÉE SUR LA CONFIANCE ET LE RESPECT DE L'AUTONOMIE DU PROJET ASSOCIATIF

Pour rendre possibles les initiatives portées par notre association, nous revendiquons de l'autonomie et de la responsabilité, pour pouvoir investir, innover, développer des partenariats et imaginer des modèles hybrides. Cela suppose de simplifier les modes de financement et de reporting.

Chaque centre d'hébergement dispose aujourd'hui d'une subvention propre, et peu de possibilités de mutualiser les financements entre plusieurs centres, pour en simplifier la gestion, n'existe. Chaque demande de financement doit être renouvelée d'année en année car les subventions ne sont pas pluriannuelles, ce qui pose évidemment problème pour acheter des biens immobiliers, lesquels se financent sur du long terme.

Ce manifeste est un véritable appel à revoir les relations entre l'État et les associations, pour passer d'une logique de tutelle à une logique de responsabilité, en élargissant le champ des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), en homogénéisant les pratiques



entre les secteurs du social et du médico-social, en permettant une fongibilité des moyens et une libre affectation des résultats afin de donner aux associations une capacité d'investissement.

Ces chantiers, derrière leur aspect technique et comptable, sont en réalité au cœur de la relation partenariale entre l'État et les associations, qui doit d'abord viser l'amélioration de la qualité des prises en charge et l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes précaires.

C'est en construisant des partenariats riches et approfondis, où chacun est responsabilisé dans ses interventions, que nous saurons co-construire des solutions adaptées aux personnes en jouant pleinement notre rôle de fabricant de lien social dans les territoires.





2

Fabriquer des chemins, par et pour les personnes accueillies

2.1 RENFORCER LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES AU CŒUR DE NOS INTERVENTIONS

Régulièrement, Aurore, comme d'autres acteurs, mène une enquête de satisfaction auprès d'un échantillon de personnes accompagnées afin de s'assurer que les services répondent à leurs besoins et d'améliorer les conditions de prise en charge. Cette démarche n'a aucun caractère obligatoire et fait partie de l'engagement volontaire qu'Aurore a décidé de prendre vis-à-vis des personnes qu'elle accueille et de toutes ses parties prenantes. La dernière enquête, menée à l'automne 2021, a montré que près de 80% des personnes accompagnées considéraient que leur situation s'était améliorée grâce à l'intervention des équipes de l'association et 95% étaient satisfaites de l'attention portée par les équipes à leurs problématiques. Ce sont autant d'éléments encourageants. Mais quel que soit le résultat de ces enquêtes, la volonté de faire mieux et d'impliquer davantage les personnes au quotidien dans le fonctionnement des structures sont des objectifs importants d'Aurore.

L'implication des personnes accueillies permet à chacune d'être actrice de son parcours, d'améliorer l'accompagnement proposé et le fonctionnement des dispositifs d'accueil. C'est pourquoi elle est essentielle et se retrouve au cœur de tout projet associatif dans le champ social.

C'est aussi l'essence même de la loi de 2002 qui régit l'essentiel des interventions dans le secteur. **Dans les faits, il faut le reconnaître : cette parole n'est pas toujours simple à recueillir et le dynamisme de la participation est toujours un enjeu.**

La participation est une pratique riche, mais qui peut se heurter à des difficultés d'ordres divers : absence de candidats à l'élection d'un conseil de la vie sociale (CVS), personne élue déstabilisée ou trop exposée par ce nouveau rôle, ou défendant sa propre situation plutôt que l'intérêt commun, professionnels se positionnant difficilement face à ce qui peut être vécu comme une remise en cause... **Il est donc nécessaire de clarifier les règles au maximum et de les partager. La participation est un processus qui va de la simple information jusqu'aux pratiques de co-construction. Il faut que les personnes sachent à quel niveau elles participent et à quoi vont servir leurs contributions.**

La participation des personnes accueillies peut se traduire de multiples façons : être membre d'une instance de représentation de l'association, représenter les personnes accueillies dans une instance publique, s'engager comme bénévole dans le cadre du service civique à Aurore ou dans une autre association, devenir pair-aidant ou pair-accompagnateur. Afin de lever les freins à la participation des personnes, il est indispensable de les soutenir dans cette démarche.

Cela passe par des formations à la prise de parole et à la représentation, mais aussi par la sensibilisation des professionnels à l'accompagnement des personnes accueillies vers une participation effective. Toutes ces démarches méritent d'être soutenues.

La mission Culture, dont Aurore s'est dotée en 2019, vise également à réaffirmer l'importance de la prise en compte des droits culturels des personnes accueillies et ainsi favoriser leur participation.

Les pratiques culturelles sont vivantes, elles sont sources de plaisir, occupent le temps et l'esprit, favorisent l'expression et permettent aux personnes de s'ouvrir et créer du lien. Aurore s'engage dans l'accompagnement des pratiques culturelles des personnes accueillies car elle affirme que la pratique vivante de la culture permet le développement du pouvoir d'agir.

Ce rôle mérite d'être valorisé et intégré dans les politiques culturelles, très liées aux politiques sociales.

Afin de rendre concrète cette volonté de développer la prise en compte de la parole des personnes accueillies, Aurore associe deux représentants des personnes accueillies à son Conseil d'Administration. Des conseils de la vie sociale aux groupes d'expression, la plupart des services proposent aujourd'hui un cadre pour que chacun puisse s'exprimer, sur le présent et sur le futur. Mais il est clair qu'il est possible d'aller plus loin, en s'assurant que tout service dispose d'un espace d'expression, quel qu'en soit sa forme, et en travaillant à faciliter les rencontres entre les élus de chaque structure.

Ce manifeste est l'occasion de souligner l'importance de ces espaces, qui mériteraient d'être mieux pris en compte dans l'élaboration des politiques sociales.

Poème issu du recueil de poésies « *L'indicible* ».
Ces textes ont été rédigés par des personnes accueillies par Aurore, autour d'un projet imaginé et mis en œuvre lors des Conseils de la Vie Sociale et Transversale.

LA MAGIE DU REGARD

BENOIT KWAMOU

Pourquoi donc me regarder de si haut ?
Pourquoi détourner ton regard ?
Tu refuses de voir la misère.
Est-ce que je ne mérite pas ton regard, ton sourire ?
Pourquoi donc fermer les yeux ?
C'est le poids de la vie qui a courbé mon échine.
Donne-moi la main et montre-moi le chemin.
Merci pour ce beau geste.
Tu me redonnes le sourire.
C'est un nouveau départ dans la vie.
C'est l'Aurore. Vous avez dit Aurore ?
Oui, l'association Aurore qui nous tend la main chaque jour.

2.2 LA PAIR-AIDANCE, UNE APPROCHE PERTINENTE DE PARTICIPATION ET D'INSERTION

Au sein de l'association Aurore, plusieurs services sont concernés par ce qu'on appelle une « approche par les pairs », c'est-à-dire qu'elle « s'inscrit dans une dynamique d'intervention fondée sur la ressemblance entre l'individu portant le rôle d'intervention et celui portant le rôle de bénéficiaire. »¹. L'identification se fonde notamment sur des expériences communes (parcours de rue, addiction, santé mentale...). Le cadre général est large et permet qu'on y associe de nombreuses notions qui viennent le compléter, le saisir dans ce qu'il comporte de problématique.

En effet, la pair-aidance regroupe un ensemble de pratiques qui procèdent de formes d'accompagnement, d'entraide et de soutien, par lesquelles une personne s'appuie sur son savoir expérientiel, c'est-à-dire « le savoir qu'elle a retiré de sa propre expérience d'une situation vécue, habituellement considérée comme difficile et/ou stigmatisante ou négative »².

Cette approche recouvre diverses façons de concevoir le rôle du « pair » dans le rétablissement des personnes accompagnées ou la réduction des risques qui affectent certains de leurs comportements. Cette diversité nous oblige à nous réinventer pour concevoir un cadre commun. C'est un vrai levier de la réflexion autant que de l'action. Elle signe la richesse des questionnements

autour de ce qu'est cette pair-aidance, sa valeur thérapeutique, son utilité sociale et son élaboration théorique, comme façon de faire et de penser l'accompagnement et le soin. Si elle ne fait pas consensus sur ce qu'elle implique en termes de pratiques, de terminologie, on admet cependant que ceux qui s'y reconnaissent partagent la référence à un certain nombre de concepts dont ils se revendiquent, à différents degrés : valeur du savoir expérientiel, valeur du témoignage, tendance vers la symétrie dans la relation d'aide et de soin.

Cette approche bouleverse a priori le travail classique traditionnel. En réalité, avant l'irruption de cette notion dans le paysage de notre secteur, le travail « classique » était lui aussi traversé par des questionnements de ce type - du moins celui qui consiste à identifier d'où naît la compétence d'un aidant suffisamment bon et par quels mécanismes il est en mesure d'apporter de l'aide. Ainsi, par exemple, soignants et accompagnants ont souvent eux-mêmes l'expérience de l'adversité, sans que cela ait été formulé ainsi ou pris en compte dans leur recrutement.

On peut même faire l'hypothèse que les personnes dont les projets professionnels se tournent vers ce secteur ont toutes, à certains égards, été traversées par le projet d'une réparation personnelle ou relationnelle. Mais la pair-aidance va au-delà de ce constat sociologique, car elle affirme positivement la valeur de l'expérience comme outil de la reconstruction.

C'est en ce sens qu'elle est novatrice et qu'Aurore la promeut et la déploie depuis plusieurs années.

1. « L'intervention par les pairs. Un enjeu multiple de reconnaissance » (Extrait du chapitre de C. Bellot et J. Rivard), dans *Les transformations de l'intervention sociale. Entre innovation et gestion des nouvelles vulnérabilités ?* sous la direction de E. Baillergeau et C. Bellot, Presses de l'Université du Québec, 2007, p. 175.

2. Développer le travail pair dans le champ de la veille sociale, de l'hébergement et du logement Paris : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, 2018, 80 p.

Cette notion de pair-aidance nous paraît particulièrement riche, et **ce manifeste est l'occasion de soutenir ce type d'action, en promouvant des parcours de formation tant des futurs travailleurs pairs que des équipes qui les accueilleront ; en accompagnant les managers qui intégreront des pairs-aidants dans leurs équipes ; ou encore, en faisant évoluer les cahiers des charges de certaines structures, pour que le travail pair fasse intégralement partie de la prise en charge attendue.**

Nous sommes convaincus que c'est aussi par cette reconnaissance professionnelle que le secteur pourra renforcer les liens qu'il tisse entre les personnes et qu'il contribuera à « fabriquer des chemins » pour celles et ceux qui sont accompagnés.

2.3 SUR LEURS TRACES

Chacun vient dans un dispositif social pour une raison qui lui est propre, liée à son parcours personnel.

Le risque est toujours de parler des personnes accompagnées en oubliant qu'elles sont avant tout des personnes avec leur histoire propre. Aucun manifeste ne saurait promouvoir des solutions sans s'attacher d'abord à ces histoires. Voici ci-dessous les parcours de Marie-Madeleine et de Magid.

MARIE-MADELEINE, RÉSIDENTE EN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

« Je suis arrivée le jour de l'ouverture du centre. Je n'arrivais pas à croire que c'était vrai. Je dormais depuis un an dans les bus de nuit et, parfois, des centres hébergement tels que le Chapsa de Nanterre, via le 115. Un jour, le 115 m'a envoyé un mail pour une orientation immédiate dans la Maison Régionale des Femmes du 17^{ème}. »

C'est quand je suis arrivée que j'ai vraiment compris que c'était réel. C'était une maison, il y avait un lit, il faisait chaud, c'était incroyable. (...)

Je suis née au Cameroun. Depuis toujours, je voulais travailler et vivre à Paris. C'était notre projet, avec ma meilleure amie. Et puis, à 19 ans, je suis allée en Italie avec mon bébé ; je ne sais pas pourquoi j'ai choisi d'y aller, mais je m'y suis sentie très bien et j'y suis restée. J'ai la nationalité italienne, maintenant. (...)

J'ai voulu rejoindre mon fils qui était en France, j'ai donc quitté l'Italie il y a un an. Et là, je me suis trouvée face à une réalité incroyable : dormir dehors.

Dormir dehors, c'est très dur. En mars, on m'a volé tous mes papiers. J'ai dû retourner en Italie pour les refaire ; j'attends toujours mon passeport. J'ai dû prouver que j'avais bien la nationalité italienne, ce qui est très difficile quand on vit dans la rue. Et puis le covid complique et ralentit les démarches.

Quand je suis arrivée en France, je me suis domiciliée auprès de la Croix-Rouge. (...) Quand j'aurai mes papiers, je m'occuperai de mes problèmes de santé : j'ai mal aux genoux et au dos.

Je suis aussi en train de faire des démarches pour toucher ma retraite italienne. L'équipe m'a dit qu'ils allaient chercher un logement, mais pour payer le loyer, ma pension de retraite sera utile !

Quand on est dehors, quelle vie de solitude... Personne ne nous demande jamais notre avis. Ici, j'ai posé mes bagages. Ce que je vis en ce moment n'arrive qu'une fois dans la vie !

J'ai 60 ans. J'avais peur de rester longtemps dans la rue. À mon âge, on n'a plus les forces d'avant. On se laisse aller plus facilement. J'avais peur pour mon futur ; être ici, ça me fait croire que je peux avoir des lendemains. (...)

MAGID, ANCIEN RÉSIDENT D'UNE COMMUNAUTÉ THÉRAPEUTIQUE

Magid T. a 51 ans, il a consommé des stupéfiants pendant 30 ans. Il a été incarcéré à 22 reprises, pour une durée totale de 12 ans : « J'allais en prison, ça me permettait de faire une pause, mais j'étais mal à l'intérieur et mal à l'extérieur ».

C'est en rencontrant une salariée du CSAPA Clemenceau de Gagny (93) qui visitait les personnes incarcérées qu'il entend parler de l'association Aurore, puis de la Communauté thérapeutique d'Aubervilliers. C'est dans ce CSAPA Résidentiel qu'il va se reconstruire. Pour Magid, c'est le déclic, et beaucoup d'espoir lorsqu'il arrive dans ce service.

« J'y ai entendu deux choses qui m'ont sauvé la vie : ils me disaient que j'avais une maladie... et qu'elle était liée aux émotions ».

Aujourd'hui, Magid travaille à la Cité des Sciences et de l'Industrie et vit en couple depuis 2 ans. Lorsqu'on lui demande de parler de lui en une phrase, il dit : « À l'époque, je pensais que j'allais bien, alors que j'allais mal. Aujourd'hui je ne ferai pas croire que je vais mal pour me plaindre, alors que je vais bien ! ».





3

Aller plus loin dans la lutte contre la précarité et l'exclusion et prévenir leur aggravation et leurs conséquences

S'il faut reconnaître de nombreux efforts des gouvernements au cours des dix dernières années pour tenter d'apporter des solutions aux plus vulnérables, force est de constater que le quotidien des équipes d'accompagnement, quel que soit le dispositif où elles travaillent, continue d'être happé par l'urgence et les difficultés de nombreuses personnes, qui sont toujours autant de situations individuelles dont il faut démêler les fils.

La digitalisation de toutes les démarches est un frein supplémentaire à l'insertion des personnes en grande précarité qui, plus que les autres, sont directement touchées par la fracture numérique, comme l'ont rappelé récemment le Défenseur des Droits³ et la FAS⁴.

3.1 GARANTIR L'INCONDITIONNALITÉ DE L'ACCUEIL DE LA VEILLE SOCIALE AU LOGEMENT

3.1.1 CONSTRUIRE UN DISPOSITIF D'ACCUEIL QUI S'ADAPTE AUX BESOINS SUR LE LONG TERME

Le premier accueil est souvent la porte d'entrée vers l'accompagnement. **C'est pourquoi les domiciliations, maraudes et accueils de jour sont essentiels et méritent de faire l'objet d'une évaluation spécifique pour renforcer leurs missions et leurs moyens, en permettant un lien avec certains dispositifs d'urgence pour que les personnes qui souhaitent accéder à un hébergement puissent obtenir une solution immédiate :** c'est souvent ce premier pas qu'il faut savoir saisir.

3. Rapport dématérialisation et inégalité d'accès numérique 2019.

4. « Quelle inclusion numérique pour les plus pauvres ? » juin 2017 et « Accès au droit des personnes étrangères » novembre 2021.

L'accès à l'hébergement n'est toutefois pas une fin en soi : **la qualité des places doit se traduire par un parc où chacun peut bénéficier de conditions d'accueil dignes, notamment en matière d'alimentation.** L'hôtel mériterait dès lors de rester une variable d'ajustement pour les situations les plus urgentes, de sorte que **toute nouvelle place d'hébergement devrait permettre à un ménage d'en sortir.** Il est important par ailleurs de garantir l'accompagnement social dans tout dispositif d'hébergement, ce qui pourrait conduire à **séparer les missions d'hébergement et d'accompagnement dans les budgets, afin d'éviter que l'accompagnement ne soit réduit si le coût immobilier est élevé.** Cela permettrait aussi d'**imaginer des solutions pour adapter l'accompagnement des personnes à leur besoin, en particulier s'agissant de santé mentale ou d'insertion professionnelle.** Ceci impliquerait d'avoir des équipes pluridisciplinaires dans les centres, afin de garantir la vie collective et l'accompagnement global. Celles-ci pourraient aussi s'appuyer sur des équipes mobiles en matière de santé comme le permet le Ségur de la Santé, mais aussi d'insertion professionnelle, d'aide à la parentalité ou d'accès au séjour... Ceci irait de pair avec un **renforcement des moyens du droit commun notamment en termes de santé mentale où les CMP sont souvent difficiles d'accès.**

Rien de tout cela n'est possible sans programmer véritablement le nombre de places à maintenir dans la durée. **Un véritable observatoire de la précarité gagnerait à être créé, s'appuyant sur des SIAO renforcés et reliés entre eux pour assurer une véritable mission d'observation sociale et d'alerte sur les tensions locales du système, ainsi que sur un travail de recherche et de prospective pour évaluer les besoins futurs, en tenant compte de toutes les hypothèses pertinentes (économiques, sociales, climatiques, migratoires...).**

Pour créer de nouvelles places, une réflexion sur l'acceptabilité locale mérite

d'être conduite, alors qu'un mouvement général « NIMBY » (« Not In My Back Yard – Pas près de chez moi ») existe dans la société. La programmation des places mérite d'intégrer les réalités territoriales, et pour cela, **la création de quotas spécifiques de type « loi SRU » pourrait objectiver la situation de chaque territoire.** Mais c'est aussi en favorisant le financement de places pérennes que la qualité des places augmentera : **l'accès aux prêts de la CDC devrait être facilité pour tous les dispositifs d'hébergement pérennes, ainsi qu'aux avantages associés pour construire des bâtiments adaptés.** Cela suppose une pluri-annualité des subventions pour s'adapter à des projets immobiliers qui s'amortissent sur des durées longues.

3.1.2 ACCÉLÉRER LA FLUIDITÉ POUR REDONNER DU SENS AUX PARCOURS

Même si certaines personnes ont besoin d'un accompagnement dans la durée, l'hébergement a vocation à être une solution temporaire. Mais souvent, il n'existe pas de solution suffisante en aval pour permettre des sorties positives. **La première des mesures consiste bien sûr à dynamiser la politique du logement et du logement social pour construire beaucoup plus de logements très sociaux :** leur nombre n'a que peu progressé alors que celui des places d'hébergement et la durée des séjours ont considérablement augmenté.

Une nouvelle conception des APL pourrait aussi rationaliser les coûts actuels tout en favorisant l'accès au logement : il serait intéressant par exemple de calculer le coût pour la société du maintien en hébergement de ménages qui pourraient accéder à un logement si les APL leur permettaient de bénéficier d'un reste à vivre minimum.

Pour rendre le système plus équitable, **l'obligation des réservataires de présenter trois candidatures pour un logement social doit impérativement être respectée. À défaut,**



le bailleur social pourrait être autorisé de recourir à des candidatures « en réserve » de ménages hébergés selon un système de priorités à définir.

Enfin, l'accès au logement, et donc la fluidité du parcours, est bloquée pour de nombreux ménages à droits incomplets, dont les situations administratives sont souvent particulièrement complexes. **Une étude menée par la FAS Île-de-France a montré à quels points de nombreux freins administratifs existent et freinent les régularisations, sans mettre de sens dans une politique publique dont les objectifs mériteraient d'être clarifiés.**

3.1.3 PRÉVENIR LES RISQUES DE PRÉCARISATION ET FAVORISER LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Le logement accompagné - résidences sociales, pensions de famille ou intermédiation locative - est une chance pour de nombreux ménages de retrouver une autonomie

dans le logement. Pour mieux le développer, **il faut d'abord mieux le promouvoir auprès des élus locaux, en s'appuyant sur les associations et les bailleurs sociaux.** Il faut aussi **sécuriser la relation entre le bailleur social - le propriétaire des murs - et l'association gestionnaire, notamment en cas d'impayés de loyer : l'association fait face seule à un risque d'impayé des ménages accueillis, tandis qu'elle s'acquitte du loyer total au bailleur propriétaire des murs.**

Enfin, une simplification des démarches du propriétaire particulier qui souhaite mettre à disposition un appartement en intermédiation locative favoriserait la mise à disposition de nouveaux appartements, **par exemple en permettant à l'association gestionnaire de réaliser les travaux de remise aux normes pour le compte du propriétaire.**

Que ce soit en logement accompagné ou en logement libre, l'impayé est bien souvent un symptôme de bien d'autres difficultés. Pour cela, **un dispositif d'accompagnement**

pour les ménages dans le logement de droit commun est indispensable.

3.2 FAIRE DE LA DIGNITÉ HUMAINE LE CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

3.2.1 GARANTIR UN ACCUEIL DIGNE DES MIGRANTS

En matière d'accueil des demandeurs d'asile, la constitution régulière de campements où les conditions de vie sont inacceptables interpelle la conscience de chacun. **Une stratégie de premier accueil paraît indispensable**, qui garantirait à la fois la dignité et les droits de la personne, en maillant les structures dédiées à l'asile avec les structures généralistes (le 115) dès le premier accueil et tout au long du parcours. **Aucun cahier des charges d'une quelconque structure d'accueil ne devrait ainsi intégrer la remise à la rue comme solution de sortie.** En parallèle, les décisions de reconduite à la frontière, lorsqu'elles sont prises, méritent

de faire l'objet d'une réflexion sur leur mise en œuvre afin de respecter la dignité des personnes : n'étant plus admises en France, mais souvent pas acceptée dans leur pays d'origine, les personnes concernées sont laissées dans des situations sans horizon.

Il paraît toutefois difficile d'organiser ce premier accueil sans repenser le règlement de Dublin, qui, par les délais qu'il intègre avant de formuler une nouvelle demande, peut conduire à inciter certains à se terrer dans des campements pendant plusieurs mois.

Une fois une personne accueillie, même si le statut de réfugié devait lui être refusé, la collectivité gagne à favoriser son intégration. **Permettre à un jeune demandeur d'asile d'accéder au service civique serait une première marche d'intégration vers l'emploi. Renforcer les cours de langue, dès la demande d'asile alors qu'aujourd'hui ils sont uniquement dispensés aux réfugiés, serait également bénéfique.** Enfin, **l'accès au soin et donc à l'AME ne devrait pas être conditionné à une durée de séjour**, ce qui

n'empêche pas le contrôle d'éventuels abus : c'est d'abord une mesure de santé publique, mais aussi c'est le meilleur moyen d'éviter que des soins urgents soient reportés au risque d'aggraver certaines pathologies.

Toutes ces mesures n'ont de sens que si les objectifs de la politique publique d'accueil sont clarifiés : de nombreux rapports, notamment du Défenseur des Droits, montrent à quel point il est complexe, et parfois impossible, de réaliser les démarches administratives. Compte tenu des modalités, l'obtention d'un rendez-vous à la Préfecture est aujourd'hui une gageure, ce qui met en difficulté les équipes sociales comme les personnes elles-mêmes.

3.2.2 VERS UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE DES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE OU SORTANT DE DÉTENTION

La sortie de détention constitue une étape décisive, et il est important qu'elle soit préparée en amont avec un accompagnement spécifique, et que les formalités d'accès soient simplifiées. Il faut tenir compte de l'impact de l'enfermement sur tous les pans de la vie de la personne, physique, psychiques, sociaux, et de la difficulté à composer avec un espace double, à la fois en-dehors d'un établissement pénitentiaire, mais avec des contraintes et des obligations au sein de l'établissement.

C'est pourquoi un service d'accompagnement en détention renforcé mériterait d'être structuré pour préparer la sortie, en proclamant un « zéro sortie sèche ». Le retour à la rue, pour de nombreux détenus, présente en effet une difficulté supplémentaire qui ne peut qu'aggraver le risque de récidive.

Généraliser ces mécanismes d'évaluation, comme le pratique le dispositif expérimental l'Ouvrage mené par Aurore en partenariat avec le SPIP, pourrait ainsi constituer une étape décisive.

La prise en compte de la personne dans sa globalité au moment de l'évaluation paraît notamment indispensable, en particulier en matière de soin et d'addiction, mais aussi en matière culturelle : on ne peut donner de sens à sa peine, que si l'on peut donner du sens à sa vie.

L'articulation entre le monde carcéral et celui de l'intégration gagnerait aussi à se renforcer au-delà des situations individuelles prises en charge. **Non seulement la formation des personnels aux problématiques de chacun pourrait être intégrée, mais aussi la possibilité, voire la systématisme, de stages d'immersion, couplés à des rencontres institutionnelles régulières.**

Cette articulation est d'autant plus nécessaire pour rendre possibles – et donc pour augmenter – les places extérieures. Il s'agit d'un aménagement de peine sous écrou, qui permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime de détention à l'extérieur d'un établissement pénitentiaire afin de s'engager dans un parcours d'insertion ou de réinsertion, visant à prévenir les risques de récidive. De nombreux établissements d'Aurore accueillent des détenus en placement extérieur avec succès, notamment car cela met l'hébergement et l'insertion au cœur du projet de sortie.

Les moyens accordés dans ces structures mériteraient toutefois d'être adaptés pour mieux tenir compte de la spécificité de ces accompagnements.

3.3 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Qu'il s'agisse de maladies chroniques, d'addiction ou de santé mentale, on ne peut penser un accompagnement durable vers



l'autonomie sans prise en charge de la dimension du soin.

Concernant les maladies chroniques, de nombreux dispositifs existent (ACT, LAM, LHSS...), mais l'absence de coordination **de l'ensemble de ces dispositifs avec ceux plus généralistes accueillant les personnes sans abri (CHU, CHRS...)** est un frein dans le parcours de soins et de vie des personnes. La régulation des places dans ces dispositifs est indispensable afin d'éviter notamment de bloquer un certain nombre de places de soin car les personnes sortant de LHSS par exemple ne sont pas prioritaires pour entrer en CHU.

Cette logique de parcours est également essentielle dans la lutte contre les addictions. **Il est d'abord urgent de mettre fin à toutes les scènes de consommation de rue, ce qui passe par la création rapide de Haltes Soins Addiction (HSA) en proximité des scènes de consommation et en nombre suffisant, comme l'ont fait tous les pays qui ont réussi à résoudre ce problème.** Il en va de la tranquillité et de la sécurité des riverains ainsi que de la santé des usagers de drogue.

L'hébergement des usagers de drogue est également essentiel pour limiter les scènes de rue : le couplage des espaces de consommation supervisés avec des espaces de repos permet d'apporter une première réponse. C'est ce que favorise le dispositif Assore piloté par Aurore, qui héberge plus de 400 usagers de drogue, ou encore les Unités d'Hébergement Spécialisés (UHS) comme Phase, qui stabilise des consommateurs actifs en hébergement collectif. **Il serait possible d'aller plus loin en se fixant comme objectif que tout consommateur volontaire doit se voir proposer une solution d'hébergement.**

Enfin, **la constitution de dispositifs d'avant est nécessaire, et ce d'autant plus que les usagers de drogue, une fois accompagnés, adhèrent très largement au soin.** Des

LAM ou LHSS spécialisés seraient une première réponse de soin. Pour ceux qui le souhaitent, **un parcours permettant d'expérimenter une fenêtre d'abstinence est une étape souvent salutaire.** Si plusieurs dispositifs existent en ce sens, on ne peut que s'étonner que les centres adoptant une méthode comme celle dite Minnesota, très répandus ailleurs dans le monde, restent peu nombreux en France.

En tout état de cause, le caractère volontaire de tous ces dispositifs d'accompagnement est essentiel à leur réussite : le renforcement des solutions de soin sous contrainte ne paraît pas pertinent dans la durée. Malgré cela, **un renforcement des liens de partenariats avec les services de police et de justice est nécessaire :** leurs actions, en particulier pour lutter contre les trafics, sont complémentaires des prises en charge médico-sociales.

3.4 POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Rendre la société plus inclusive afin de permettre aux personnes souffrant de handicap ou nécessitant des soins psychiques d'y prendre toute leur place est au cœur des préoccupations de tous. Pour autant, ce concept de société inclusive nécessite d'être clarifié. Il est en effet parfois sous-entendu que les structures spécialisées constitueraient un frein à sa mise en place, ce qui mérite discussion.

De l'intégration des personnes en situation de handicap par l'emploi et l'hébergement à l'accompagnement des jeunes souffrant de troubles envahissants du développement dans le système scolaire, les enjeux sont immenses. **Tout le monde doit avoir sa place dans notre société, peu importe ses facilités ou ses difficultés. Pourtant, celle-ci n'est pas toujours si facile à trouver et l'inclusion, si elle n'est pas encadrée, peut devenir violente, anxiogène et parfois en-**



traîner une telle déstabilisation de la personne qu'une partie du travail s'en trouve remise en question. L'inclusion dans une école, une entreprise ou toute autre structure ne doit jamais se faire sans le plein accord et la volonté de la personne, ni au-delà de ses compétences. Au contraire, comme dans l'ensemble des démarches et des actions d'accompagnement, elle doit toujours s'inscrire dans un parcours de soin et d'accompagnement, où le désir et la demande de la personne guident les orientations thérapeutiques et éducatives proposées.

L'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap et/ou souffrant de troubles psychiques, comme des adultes souffrant de handicaps psychiques et moteurs, demande en effet des compétences spécifiques, une organisation et une expérience importantes, qu'il ne faudrait pas négliger. Ainsi, **mettre l'inclusion sociale au premier plan de l'ensemble des démarches risque de faire passer sous silence les raisons pour lesquelles cet accompagnement est indispensable. Il faut parfois accepter que, pour certains, intégrer des dispositifs**

classiques, ordinaires, n'est ni souhaité, ni souhaitable s'ils ne sont pas accompagnés du soutien professionnel adapté.

Intégrer les personnes les plus fragiles revient aussi, parfois, à accepter que **pour certaines d'entre elles, investir un emploi, un logement, une classe d'école en milieu ordinaire, ne pourra pas se faire en-dehors d'un dispositif très spécifique, organisé précisément pour prendre en compte les difficultés et ainsi éviter les échecs, facteurs de frustrations et d'exclusion.** Nous observons même, lorsque l'accompagnement à l'emploi, à l'hébergement ou à la scolarisation n'est pas réalisé, des dégradations de situation, allant parfois jusqu'à l'hospitalisation du fait de l'augmentation du stress ou de décompensations.

Un travail de soutien ajusté à chaque situation est nécessaire, qui consacre une place fondamentale à des allers-retours souples permettant de veiller à ce que toute démarche inclusive soit bien vécue. L'appropriation par chaque enfant ou chaque adulte des voies de la participation à la vie sociale, implique de prendre soin de

chacun des parcours singuliers. Cet accompagnement double, de chaque personne en situation de handicap, et des espaces de vie sociale (école, travail, lieux de loisirs etc.), constitue un chemin qu'il faut continuer de tracer avec exigence et sans simplisme.

Il faut accepter que l'intégration ne se réduise pas à placer les personnes dans des structures ouvertes à tous mais soit bien plutôt un travail, un accompagnement, souvent au long cours, qui amène les personnes et leurs accompagnants à construire une place dans un milieu adapté, favorable et en mesure de faire face aux difficultés et handicaps. **La création de nouvelles places d'ESAT, gelées depuis de nombreuses années, paraîtrait de ce point de vue indispensable.**

Les dispositifs institutionnels peuvent enfin porter la voix des personnes les plus fragiles. **Si l'on envisage l'intégration dans une dynamique partagée, comment rendre audibles**

les difficultés spécifiques que rencontrent les personnes, les inégalités rencontrées dans des territoires mal couverts, en l'absence de structures pour en témoigner ?

Les difficultés quotidiennes rencontrées par les personnes fragiles sont très importantes, avec des conséquences au quotidien pour les familles, les couples et les personnes seules, parfois tragiques. Cela ne signifie pas que les personnes ou leur entourage ne sont pas en mesure de porter ces revendications, au contraire. **L'autonomie des personnes handicapées doit d'ailleurs être favorisée, d'où l'importance de la déconjugalisation de l'AAH.** Il apparaît néanmoins que pour certaines personnes, plus isolées ou dont l'entourage est déjà fragilisé, le soutien d'une structure adaptée peut aussi permettre de mieux prendre en compte sa parole.

Enfin, il paraît essentiel de relancer l'ouverture de places pour les enfants avec troubles du comportement, autres que l'autisme.

Ces enfants avec des difficultés spécifiques ne sont pas faciles à repérer. En effet, ces troubles du comportement sans impact sur l'intelligence, où les difficultés se portent sur l'absence de résistance à la frustration et la difficulté à faire du lien, demandent des compétences spécifiques. C'est d'autant plus important que ces troubles peuvent venir fragiliser un contexte familial au risque de l'entraîner vers la précarité.

En cela, le soin apporté aux enfants, sur les plans éducatif, thérapeutique et pédagogique, est un engagement pour l'avenir. Il est à la fois une réponse aux souffrances et difficultés présentes, et relève d'une démarche de prévention des risques d'exclusion de demain.

L'enfance et la jeunesse constituent, en lien étroit avec l'accompagnement des familles, un sujet crucial de tout projet global de solidarité. L'attention apportée aux mécanismes d'exclusion d'aujourd'hui produit des effets sur la capacité d'émancipation, d'autonomie et de cohésion sociale de demain. Un nombre plus important d'enfants devraient aujourd'hui pouvoir bénéficier, en fonction de leurs besoins, d'un accompagnement global incluant les expertises socio-éducatives et médico-psychologiques, sans trop dépendre des effets cloisonnants liés aux territoires et à la rareté des places.

3.5 FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Beaucoup de moyens ont été consacrés à l'insertion professionnelle, tant en matière de financements que de dispositifs de soutien. Pour aller plus loin dans ces démarches, trois leviers pourraient être mobilisés.

D'abord, **assouplir les dispositifs d'insertion par l'activité économique pour mieux individualiser les parcours et s'adapter aux besoins des personnes.**

En particulier, **faciliter les allers-retours dans l'emploi d'une personne en contrat d'insertion** permettrait d'éviter les échecs : un salarié en insertion pourrait ainsi accepter un emploi en CDD long ou en CDI, avec la faculté de réintégrer le chantier d'insertion si jamais l'intégration dans l'entreprise se passe mal, par exemple durant les 4 premiers mois.

Par ailleurs, bien que le CDDI ait déjà bénéficié d'assouplissements, **il pourrait être encore individualisé, en permettant l'adaptation du volume d'heures hebdomadaires en chantier d'insertion, ou en laissant le gestionnaire déterminer la durée d'accompagnement qui doit pouvoir aller au-delà de deux ans pour certaines personnes.**

Ensuite, il est indispensable de **renforcer les liens avec les entreprises. Celles-ci pourraient être incitées à embaucher des personnes en insertion, tout en bénéficiant d'un financement pour intégrer un temps de Conseiller en Insertion Professionnelle, chargé d'accompagner ces nouvelles embauches durant les six premiers mois du contrat. Cela améliorerait la réussite de l'intégration en entreprise.** Cet accompagnement pourrait être délégué à une association partenaire. Toute entreprise qui s'engage dans cette voie pourrait bénéficier d'aides afin d'atténuer le coût de cet effort social et sociétal.

Les partenariats entre entreprises et associations pourraient aussi être renforcés en facilitant la création de Joint-Venture Sociales, qui sont des entreprises dont le capital est codétenu par une entreprise privée et une association, laquelle est majoritaire au capital, en vue de mettre en œuvre un chantier d'insertion. Plusieurs exemples de ce type existent, comme la JVS Alibo entre Aurore et Dupont Restauration.

Un fonds d'investissement spécialisé dans le lancement de JVS pourrait être imaginé, qui faciliterait l'apport initial en trésorerie.



L'accès à un droit à l'emploi pour tous est au cœur du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». Les expériences en cours confirment la nécessité d'une mobilisation dans le temps de tous les acteurs du territoire : personnes privées durablement d'emploi, communes, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations, établissements scolaires, acteurs du service public de l'emploi, commerçants, riverains, bailleurs sociaux, acteurs du soin et de l'hébergement, etc.

Enfin, **une action spécifique mérite d'être menée pour faciliter le travail des femmes précaires**. Les familles monoparentales sont les plus précaires, et le parent est généralement la mère des enfants. L'accès à l'emploi, sans solution de garde, est particulièrement difficile, en particulier lorsque les emplois ont des horaires atypiques. **La création de davantage de places de crèches et de haltes-garderies dédiées aux femmes en parcours d'insertion ou de solutions de gardes au sein même des structures d'hébergement, tenant compte des horaires décalés des emplois, seraient une aide précieuse.**

3.6 L'INSERTION DES JEUNES, UNE PRIORITÉ NATIONALE

La première des priorités pour éviter les parcours de rupture devrait être qu'aucun jeune relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance ne se retrouve à la rue à ses 18 ans. Ces sorties sans hébergement et sans aucun accompagnement sont beaucoup trop nombreuses. Si les contrats Jeune Majeur apportent une réponse, ils ne sont pas généralisés. Une articulation entre l'ASE et le 115 en lien avec les foyers de jeunes travailleurs notamment mériterait d'être imaginée. Plus globalement, l'habitat des jeunes doit faire partie d'une politique jeunesse.

Indépendamment des jeunes placés, de nombreux jeunes rencontrent des difficultés liées à un contexte social, familial ou scolaire, qui conduisent à un décrochage et à des situations de fragilité et d'exclusion. Les Espaces de Dynamique d'Insertion (EDI), qui les accueillent en journée en Île-de-France, offrent un véritable soutien qui permet de remobiliser des jeunes pour leur redonner confiance et entamer un nouveau départ. Au sein des EDI, l'accompagnement se doit d'être toujours plus innovant et fait appel, par exemple, à des systémiciens, préparateur mental, neuro-pédagogue et sophrologue. De même, aller chercher des jeunes invisibles requiert un travail de terrain très subtil pour intégrer la vie quotidienne des jeunes et être respecté par eux. Ce type d'accueil peut aussi être couplé à une offre d'hébergement comme c'est le cas du dispositif Dynamo financé par le département de l'Aube. **Ces initiatives, ponctuelles, mériteraient d'être évaluées et généralisées pour permettre une prise en charge adaptée sur chaque territoire.**

Toutefois, **c'est d'abord en travaillant la coordination de l'ensemble des dispositifs existants à destination des jeunes (missions locales, Pôle Emploi, écoles, associations...)** que les forces pourront véritablement être mises sur la prise en charge des jeunes les plus en difficulté. **Cela passe également par un renforcement des moyens « d'aller vers »,** car de nombreux jeunes pour qui ce type de soutien serait essentiel ne sont pas identifiés.

Enfin, **la question de la pauvreté des jeunes majeurs reste un enjeu de société.** Si la Garantie jeunes apporte une réponse pour certains, l'accompagnement nécessite souvent d'être prolongé, sans qu'une solution de revenu stable puisse être proposée. Le Contrat d'Engagement Jeune qui a été annoncé pourrait apporter une réponse, selon les modalités de mise en œuvre qui sont encore en cours de discussion. **L'ouverture du RSA aux plus de 18 ans reste toutefois une solution qui aurait le mérite de la lisibilité et la simplicité.**



3.7 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR

L'accompagnement social est indissociable des politiques de solidarité et de santé et **tout porte à croire que le monde de demain nécessitera de le renforcer si l'on veut réellement aider les personnes à sortir de la précarité et prévenir les fragilités d'autres.**

Pourtant, **il est déjà extrêmement difficile de recruter dans un secteur dont l'attractivité est faible.** Les centres de formation en travail social peinent à remplir leurs promotions, ce qui pose de sérieuses questions pour l'avenir du secteur. Ceci engendre un cercle vicieux : du fait du sous-effectif dans certaines écoles, les professionnels en poste compensent et se fatiguent, ce qui engendre

un turn-over qui réduit encore l'attractivité du secteur.

Certes, les métiers du social sont difficiles, mais l'engagement exceptionnel des équipes pendant la crise sanitaire montre que ce n'est pas la principale raison du déficit d'attractivité.

En 20 ans, le salaire à l'embauche d'un jeune sortant d'une école de travailleur social n'a progressé que de 9% du fait de l'évolution du point d'indice de la convention collective 51, alors que l'inflation a progressé de 28% sur la période. Les niveaux de salaire conduisent aujourd'hui certains professionnels à rechercher des logements parfois très loin de leur lieu de travail, avec des temps de transport de plus d'1h30 par trajet quand d'autres n'ont accès qu'à de petits logements inconfortables, sans parler de tous ceux qui, plus fragiles, se trouvent dans l'incapacité de se loger.

Chez Aurore, près de 10% du personnel fait appel au service social interne en grande partie pour des difficultés de logement.

Certes, le Ségur de la Santé a apporté des premières réponses pour les personnels hospitaliers et pour les personnels soignants du médico-social. Mais **le secteur social est resté en dehors des discussions, ce qui conduit à opposer les professionnels les uns aux autres, alors que les établissements sanitaires sociaux, médicaux-sociaux, sont complémentaires et indispensables pour répondre aux besoins multiples et complexes des personnes vulnérables.**

C'est l'ensemble du secteur qui mérite d'être considéré comme un secteur d'avenir, dans lequel il est urgent d'investir pour renforcer son attractivité. Cela passe notamment par une revalorisation de tous les métiers de l'accompagnement, un investissement dans les écoles de formation, des campagnes d'information dans les dispositifs d'orientation, un soutien aux employeurs pour organiser des formations tout au long de la vie afin de faire évoluer les professionnels en fonction des besoins des publics.



Photographies : **Aurore**

Sauf :

Couverture 1 : **Manuel Bouquet / Terra**

P. 1 (Pierre Coppey) : **Olivier Roller**

P. 1 (Florian Guyot), P.2, P. 15, P. 16, P. 20 : **Mathieu Ménard**

P. 5, P. 9, P. 24, P. 27 et Couverture 3 : **Laurent Zylberman**

P. 10 : **Axel Dahl**

Conception-réalisation : **Communication Aurore - Éric Elzière**

Imprimé en France en janvier 2022, sur du papier issu de forêts gérées durablement.





34, boulevard de Sébastopol - 75004 Paris
01 73 00 02 30

www.aurore.asso.fr

 [twitter.com/@AssoAurore](https://twitter.com/AssoAurore)

 facebook.com/associationaurore